

Cent idées pour la jeunesse

Introduction

Un grand débat démocratique
Des principes forts et convergents
Une synthèse ouverte

1 - Un Ministère oui, mais de quoi ? Une grande mesure symbolique est nécessaire

2 - Un statut pour le jeune : autonomie, droits, moyens, devoirs...

Un statut et un contrat d'autonomie
Une représentativité effective
Des moyens et des contreparties

3 - Aménager les temps de vie de chaque jeune

Le temps de l'école
Le temps libéré

4 - Des espaces d'information, d'accompagnement, de confrontation, d'initiative et de débat

5 - Développer la mobilité physique, sociale, professionnelle et intellectuelle

6 - Engagement et citoyenneté : deux grandes causes nationales

Une revendication unanime : un service civil
Promouvoir l'esprit critique face aux images, aux modes, aux marques et aux médias

Conclusion



Introduction

Un grand débat démocratique

De février à avril 2005 se sont réunies les 12 conventions régionales et la convention nationale de la FNLL. Elles ont mobilisé environ un millier de participants et suscité, en plus de débats collectifs, une vingtaine de contributions individuelles ou émanant de groupes d'adhérents.

Outre de débattre de l'avenir de la vie associative Léo Lagrange dans la région, la mission des différentes conventions était de préparer une plateforme programmatique proposant des politiques nouvelles en direction de la jeunesse.

A l'approche d'échéances politiques importantes, la Fédération Léo Lagrange est ainsi d'ores et déjà intervenue dans le débat public et a émis de nombreuses propositions concrètes de projets, de dispositifs et de mesures pour donner toute sa place à la jeunesse dans notre société.

En termes de démarche, il s'agissait, pour les conventions régionales, de se mettre dans la peau d'un futur ministre de la jeunesse ou de faire des propositions au futur Premier ministre, à partir de deux axes de réflexion choisis parmi les six que la FNLL avait proposés :

L'engagement et la citoyenneté des jeunes ont largement dominé puisque choisis 6 fois sur 13. Viennent ensuite le rapport au monde et l'éducation. Enfin, l'insertion, le temps libre et la consommation.



*Cent idées
pour la jeunesse*



L'ensemble des groupes s'est prêté au jeu avec plaisir et a, dans l'ensemble, bien accepté la méthode. Le principal écueil a résidé dans le morcellement des thèmes : les groupes ont souvent débordé du champ qui leur était imparti ou sont parvenus, sur des thèmes différents, à des propositions similaires... La richesse des conclusions n'en a pas souffert. Au contraire.

Des principes forts et convergents

A l'heure de la synthèse, se dégagent des principes et des lignes de force :

1 – La revendication d'une véritable égalité des chances pour tous les jeunes, reposant les débats de la discrimination positive, de l'équité, de l'égalité et des manières de caractériser ce qu'est la jeunesse, un jeune, son statut, son insertion...

2 - Un lien important entre la notion de temps et celle de jeunesse. Celle-ci est apparue d'abord comme une période de la vie de chacun plus que comme une tranche d'âge ou une catégorie générique de la population. Être jeune est un temps individuel dans la vie, dans lequel se développent des processus de découverte, d'apprentissage, d'initiation. Chaque jeune doit avoir le droit de choisir ce qu'il fait de sa jeunesse et de son temps. Cette revendication de liberté et de responsabilité implique des politiques publiques distinguant, pour chacun, temps libéré, temps libre, temps choisi, temps subi...

Dans le même temps, la vie étant faite de rencontres, d'apprentissages, de partages et de passages, l' " éducation tout au long de la vie " doit " laisser du temps au temps " et favoriser, pour chacun, la différence des rythmes et des conditions d'apprentissage. Sans qu'une telle individualisation s'oppose aux règles communes ni aux dispositifs collectifs.

3 – L'image et la place des jeunes ne se réduisent pas à l'école, au péri-scolaire et aux loisirs. Ils sont citoyens, acteurs, partenaires et le revendiquent. Leur identité se veut globale et non clivée.

4 – L'approche globale de la jeunesse ne peut être que transversale et interministérielle. Cela ne s'oppose ni à l'existence d'un Ministre ni à l'existence d'un ou plusieurs conseils liés à l'éducation et à la jeunesse chargés de promouvoir la place des jeunes dans toutes les politiques publiques. D'autant que les changements considérables qui paraissent indispensables ne pourront être que progressifs.

5 – La question des moyens est incontournable. La promotion de la jeunesse ne pourra se passer d'investissements politiques et financiers importants, même si on considère que c'est dans une autre manière de penser cette question et de s'organiser que résident les enjeux majeurs.

6 – Il faut profondément repenser la place et la mission de l'école, dans une logique plus systémique : l'idée d'un socle de savoirs, de savoir-

*Cent idées
pour la jeunesse*



faire et de savoir-être de base (dans l'esprit du modèle québécois) qui favorise le développement personnel, dans un lieu ouvert et interactif avec d'autres acteurs : la famille, le monde associatif, le monde économique, le monde tout court...

7 – Rien ne peut être fait ni organisé sans un lien étroit entre les différents niveaux de territoires et leurs compétences spécifiques. La fonction de coordination de l'Etat reste la clef de voûte d'un système maîtrisé.

Soutenir les engagements des jeunes, relativiser le poids de l'enseignement, favoriser la coéducation, organiser, coordonner et qualifier les acteurs de la " communauté éducative " dans le cadre de politiques publiques nationales et locales concertées constituent les axes majeurs pour progresser et réussir.

Une synthèse ouverte

Le foisonnement et la richesse des propositions s'accompagnent d'une forte cohérence : les manifestations permanentes de l'identité de l'éducation populaire et d'une très forte culture commune Léo Lagrange. Elles apparaissent nettement dans les principes et valeurs qui sous-tendent les propositions.

La synthèse reprend les contributions de chaque convention et des contributions individuelles, regroupées dans un premier temps à travers les questions qu'elles posaient, les postures qu'elles incarnaient, les propositions qu'elles constituaient.

Dans ces propositions, il est à noter que beaucoup de choses existent déjà, mais de manière incomplète ou atomisée. Surtout, c'est plus le " comment " conduire une véritable politique en direction de la jeunesse qui est en jeu que les mesures elles-mêmes.

Sur certaines d'entre elles, les points de vue divergent; c'est au Congrès national de Pau qu'il incombera de reprendre et trancher ces débats



1 **Un Ministère oui, mais de quoi ?** *Une grande mesure symbolique est nécessaire*

1 - Il faut une approche globale et transversale sur les questions qui concernent la jeunesse. Cela implique d'harmoniser et de créer de la cohérence entre les ministères.

2 - Pour cela, il faut une ou plusieurs instances gouvernementales spécifiques :

Un Ministère de la Jeunesse, de l'Education Populaire, du temps choisi, de l'humain débutant (ou du citoyen débutant), de l'éducation ou de la co-éducation, sont les appellations qui reviennent le plus souvent.

Dans un gouvernement, il semble peu possible, qu'un seul ministère puisse regrouper tous ces champs. Il est donc proposé de créer une " Délégation inter-ministérielle " rattachée au Premier

ministre ou un " Conseil Supérieur ", qui ait une approche transversale et appréhendent les questions de jeunesse comme un processus, dans des domaines comme l'apprentissage tout au long de la vie (éducation, orientation, formation, développement personnel...) qui puisse intervenir sur les choix opérés dans ces secteurs et dans l'action des ministères comme l'emploi, la justice, l'environnement, la famille, etc.

Ces structures jeunesse nouvelles seraient dotées d'un budget propre pour accompagner les mesures et actions qui vont dans le sens d'une prise en compte de cet âge de la vie, comme temps d'éveil, d'apprentissage, de responsabilisation et de développement personnel.



*Cent idées
pour la jeunesse*



2 **Un statut pour le jeune : autonomie, droits, moyens, devoirs...**

Le mot de jeunesse a souvent été questionné : il y a plusieurs jeunesses. De quoi, de qui parle-t-on ? Ce n'est pas la catégorie qui importe, ce sont les personnes à un moment de leur vie. Souvent, il a été souligné que ce sont les 16-25 ans sortis du système scolaire et non inscrits dans un dispositif (donc liés à un problème spécifique), qui n'ont pas de place réelle dans la société. D'autres fois, on a souligné que " les jeunes en difficulté " sollicitaient peut-être excessivement l'essentiel des aides et des dispositifs publics en fonction :

- d'une vision de la jeunesse souvent approximative, réductrice et stigmatisante
- d'une définition de " l'insertion sociale et professionnelle " trop normalisée et qui plus est souvent utopique (qui donnera des emplois à tous les jeunes ?).

D'où l'idée d'un statut identique pour tous les jeunes, mais assorti de moyens différenciés selon la situation réelle et personnelle de chacun (et non de ses parents).

Un statut fait de droits, de moyens, mais aussi de devoirs. L'idée forte est celle d'un véritable contrat social rendant opérationnel pour chaque jeune le droit et les moyens d'agir comme un citoyen reconnu, dans notre société.

A. Un statut et un contrat d'autonomie

La notion de statut est fondée sur la capacité juridique d'agir.

Pour certains, le plus simple est de ramener la majorité à 16 ans.

Pour d'autres, pour des questions de maturité, ou pour laisser aux jeunes le temps de l'insouciance, le droit à l'erreur, on pourrait imaginer un statut intermédiaire donnant certains droits et préparant à la majorité.

Pour d'autres encore, on pourrait tout simplement créer une dotation financière et une carte de jeune qui permettraient de disposer de moyens pour s'engager, préparer son avenir et découvrir le monde.

L'idée générale est de mettre en place un véritable contrat d'autonomie pour les jeunes, afin qu'ils disposent des moyens, du temps et de l'accompagnement nécessaires à la mise en place de leurs projets personnels et professionnels, individuels et collectifs, avec, en contrepartie, des services rendus à la collectivité.

La finalité est de donner à chaque jeune vivant en France, quelle que soit sa nationalité, les mêmes chances, les

*Cent idées
pour la jeunesse*



mêmes droits et devoirs. Dans l'esprit de la campagne "même sol, mêmes droits, même voix" que la FNLL a conduit pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales.

B. Une représentativité effective

L'idée est de revendiquer fortement avec les jeunes les moyens d'exister à part entière et d'agir : élections locales, assemblées de la République, mandats associatifs et syndicaux, engagements politiques éventuels... avec un vrai pouvoir délibératif ou une minorité de blocage, voire des quotas pour assurer leur présence et leur participation (mesure insatisfaisante pour l'esprit mais efficace pour faire évoluer les mentalités).

La question de la formation à ces fonctions et de la place des jeunes dans les entreprises sont sous-jacentes. Elles entrent dans les propositions faites dans le domaine de l'éducation.

C. Des moyens et des contreparties

Ce qui importe, c'est que la personne ait la possibilité de se lancer dans des projets, de tenter des expériences et de ne pas être forcément contrainte par un dispositif ; c'est donc l'assurer de moyens financiers, d'un droit au logement, à des formations les plus diverses, en fonction de la situation et du choix de la personne. Il faut donc revisiter la question des allo-

cations familiales, élargir l'assiette des aides, soutenir davantage encore les familles et les fonctions parentales dans leur globalité, tout en s'assurant que les aides qui sont destinées aux jeunes leur parviennent effectivement.

Un compte épargne attribué à chaque individu, dès son plus jeune âge, abondé par la collectivité et la famille, permettrait à chacun, dès l'âge de 14 ans, de disposer de moyens minimums pour se lancer, à son gré dans des projets divers. Cette idée d'un revenu ou d'une bourse d'expérimentation n'est en aucun cas assimilable à un salaire ou à " un RMI jeunes ". Il s'agirait d'une dotation destinée à des projets dont l'engagement et la bonne gestion pourraient être encadrés par des associations labellisées.

A cette dotation, la notion de contrepartie a été posée comme une évidence. L'aide à la jeunesse ne peut être considérée comme inutile pour la société et la personne devra s'engager d'une manière ou d'une autre, sous forme de contrats d'objectifs, à servir l'intérêt général. Ce point se retrouve à propos de nombreuses autres mesures.

Derrière cette vision du statut des jeunes, se dessine la très forte volonté de re-légitimer l'action publique à leurs yeux et de rendre ainsi incontournable leur participation à la vie démocratique.

Enfin, l'accès des jeunes à toutes les formes économiques, sociales et culturelles de mobilité (cf. chapitre 5) peut être considéré à la fois comme le critère d'évaluation majeur et le gage de réussite de la nouvelle société planétaire à inventer et construire avec eux.

*Cent idées
pour la jeunesse*



3 Aménager les temps de vie de chaque jeune

La Fédération Léo Lagrange promeut une vision de la jeunesse dépassant la logique de sa description en catégories et sous catégories de la population, pour passer à une approche de la jeunesse comme une période de la vie, un passage personnel durant lequel chacun doit être aidé à acquérir des connaissances et des compétences fondamentales, à construire et épanouir sa personnalité et son identité, à se socialiser, à se responsabiliser, à s'exprimer dans l'espace et le débat publics.

De ce paradigme, qui va bien au delà de la notion traditionnelle d'insertion sociale et professionnelle, se déduisent des principes et des nécessités pour l'action publique.

Des principes éducatifs qui reconnaissent et organisent la co-éducation, avec une approche qui mette la personne au centre des dispositifs et le souci de décloisonner l'action et les acteurs : école, famille et éducation populaire, temps travaillé et temps libéré, formation initiale et formation continue, apprentissages théoriques et mises en pratique, engagements et loisirs individuels et collectifs, culture, santé, etc.

Des principes éducatifs permettant une autre approche des rythmes de la personne et aménageant le cycle infernal qui fait passer le petit enfant de la maternelle au primaire, puis au secondaire,

puis, s'il a de la chance, au supérieur, puis au travail ou, trop souvent, au chômage.

Il faut intégrer la notion de temps et de durée en permettant des pauses, des ruptures, des retours sur soi... Et admettre que si l'emploi, qui fait durablement défaut, demeure la forme majeure d'intégration dans la société, il faut valoriser et organiser d'autres formes de travail et d'activités pour les jeunes sans emploi.

Les principes d'égalité, d'équité, de mixité sociale et de solidarité doivent être constitutifs de l'organisation de tous les temps de vie des jeunes.

C'est dans cette logique des temps de vie que s'organisent les propositions suivantes.

A. Le temps de l'école

De nos jours, la question de l'éducation fait excessivement référence à l'école et à un système éducatif, qui, s'il réussit avec 80% des jeunes, limite de plus en plus son action à la transmission des savoirs et peine durablement à s'ouvrir, au quotidien, à d'autres partenaires.

En matière de rythmes scolaires, une décision structurante et clarificatrice

Cent idées pour la jeunesse



majeure sera de trancher, une fois pour toute et pour tous : apprentissages scolaires le matin, disciplines d'éveil, de socialisation et de loisirs l'après midi.

Dans un souci d'égalité des chances et de mixité sociale, la carte scolaire sera totalement repensée.

Au delà des validations scolaires et des titres et diplômes, qui ont leur légitimité, la capitalisation et la reconnaissance des expériences et des apprentissages formels ou non formels seront développés dès le plus jeune âge.

n Des contenus et des modalités pour ouvrir les établissements sur le monde et sur la vie quotidienne

1 Les programmes scolaires sont à refondre, en y intégrant d'autres contenus, d'autres intervenants, d'autres types d'interventions pour :

S'initier au plus tôt, dès l'école primaire, à la philosophie, l'éthique, l'esprit critique,

découvrir et pratiquer la création artistique, la citoyenneté, l'animation, l'interculturel,

acquérir un mode de lecture critique des images en général et des médias en particulier,

découvrir le monde autrement qu'à travers ces médias,

prendre du recul par rapport aux modes et aux marques,

être capable de consommer équitablement et avec responsabilité, sans se laisser manipuler,

appréhender les nécessités de l'écologie et du développement durable,

maîtriser l'essentiel des règles de la conduite de véhicules et de la sécurité routière,

savoir gérer sa santé, résister aux addictions, exprimer et maîtriser ses difficultés et ses angoisses familiales, sentimentales, sexuelles,

être formé au secourisme,

parler plusieurs langues en les apprenant et en les pratiquant ailleurs que dans des cours (voyages, échanges, accès aux cultures du monde...),

être préparé à développer et gérer efficacement des projets individuels et collectifs,

utiliser davantage qu'aujourd'hui les technologies de l'information et de la communication, en refondant et redéfinissant en conséquence les rôles du temps scolaire et des enseignants,

découvrir concrètement la vie associative et l'économie sociale comme des réponses aux besoins collectifs et comme un autre modèle d'organisation du monde.

1 Toutes ces actions ne doivent pas être conduites par les seuls enseignants, mais mises en oeuvre dans le cadre de politiques éducatives concertées avec l'ensemble des acteurs de la co-éducation : parents, collectivités territoriales, associations, mouvements d'éducation populaire, acteurs sociaux en tous genres : prévention, travail social, santé, médiation, police, justice...

Chacun jouera son rôle, le verra évoluer et négociera avec les autres au sein de dispositifs coordonnés, assortis de formations et de ressources communes.

*Cent idées
pour la jeunesse*



Tous les acquis des différentes formes d'apprentissages seront reconnus et validés sous forme d'unités de valeurs intégrées dans le cursus de développement de chaque personne, dans des logiques d' "unités de valeur" et de "portefeuilles des compétences".

1 L'ouverture enfin réalisée de l'école sur le monde se fera en particulier :

Par le biais des Mouvements d'Éducation populaire : par la présence, voire l'intégration dans l'équipe éducative, d'une fonction animation, avec une présence permanente ou occasionnelle (un jour par semaine par exemple) d'une personne formée prenant en charge des activités. Dans la dotation en postes d'un établissement scolaire (du primaire à l'université), serait intégré un poste d'animation, avec, éventuellement, des animateurs tournant sur plusieurs établissements.

Par un lien direct avec la vie associative en général : enfants et jeunes d'un territoire doivent être informés régulièrement, dans les établissements scolaires, de l'offre associative existante tout autant que des possibilités d'engagement offertes par les associations. Un local inter-associatif sera ouvert dans tous les collèges, lycées, universités mais aussi dans les missions locales et les lieux d'insertion. Il sera notamment animé par des " ambassadeurs de la vie associative " identifiés parmi les jeunes eux-mêmes, dans l'esprit " peer to peer " de " Démocratie et Courage ! ".

Par une révolution de l'orientation scolaire : celle-ci deviendra un processus continu permettant aux

jeunes, au sortir du collège, d'avoir pu tester dans les entreprises les métiers les attirant et capitalisé les éléments leur permettant de choisir eux-mêmes leur orientation, après avis de l'ensemble de leurs co-éducateurs. Une agence nationale de l'orientation fournira à ces co-éducateurs et aux jeunes eux-mêmes informations, outils, formations, conseils, ressources... Les entreprises concourant efficacement à l'orientation des jeunes et, en général, à l'accueil éducatif de stagiaires, seront fiscalement favorisées. L'orientation et les stages en direction des métiers de l'engagement dans les associations, les services publics et les entreprises de l'économie sociale seront privilégiés.

1 Ouvrir l'école aux associations est une nécessité mais ne suffit pas. Les associations peuvent et doivent développer ensemble des politiques éducatives, même lorsque l'école leur demeure fermée. Par exemple en déployant des efforts communs pour créer ou réactiver des lieux multiformes et multi-approches favorisant la rencontre, le débat et le partage : forums, agoras, cafés-débats...

1 Les écoles, mais surtout collèges et lycées deviendront progressivement des espaces cogérés avec les jeunes et les collectivités territoriales porteuses, ouverts presque 24H sur 24 aux interventions de tous les acteurs de la coéducation, de la formation, de l'insertion, de l'économie, de la culture et de la santé (" cités de la jeunesse "). L'Éducation nationale y aura toute sa place mais trouverait le concours, le renfort de tous les autres acteurs éducatifs.

*Cent idées
pour la jeunesse*



1 Ces établissements repensés joueront également le rôle d' " écoles de la deuxième chance ", avec des internats conçus sur le modèle des Auberges de jeunesse, facilitant l'accueil de jeunes en rupture familiale et les échanges entre écoles, régions, pays d'Europe et du monde. Des travaux d'utilité collective permettront d'y éduquer et insérer aussi des jeunes suivis ou condamnés par la justice (dans le cadre du développement de toutes les alternatives à l'incarcération des jeunes).

1 De plus, seront développées de multiples occasions de faire sortir l'école et ses publics des murs des établissements : sorties, voyages, échanges, stages, enquêtes, projets de terrain, activités Internet à travers le cyberspace... Le bénéfice de ces pédagogies actives sera préféré à l'application trop stricte d'un principe de précaution jugé stérilisant.

n **Former autrement et ensemble les acteurs de la coéducation**

1 **La formation des enseignants sera enrichie** par l'étude et la fréquentation des TIC, des mouvements et des méthodologies de l'éducation populaire, de la vie associative, de la démocratie participative, de l'engagement, de l'économie sociale et solidaire, des méthodes actives d'éducation à la citoyenneté.

1 **Le métier d'enseignant sera redéfini**, avec eux, en fonction des

enjeux sociétaux, des possibilités technologiques et de l'ouverture de l'école sur le monde et sur la coéducation.

1 **Les IUFM mettront l'accent sur les pédagogies individualisées, la connaissance et la pratique des publics scolaires, l'analyse et la mobilisation de l'environnement institutionnel et associatif local des établissements.**

1 **Des passerelles professionnelles seront aménagées entre animateurs et enseignants** pour que les uns interviennent dans les cursus de formation des autres et que des glissements de fonctions soient facilités.

1 **Le métier d'animateur continuera à être professionnalisé ; sa reconnaissance sera développée ; il sera valorisé.**

1 **Le travail éducatif ne sera pas réservé à des professionnels.** Les notions de tutorat, mentorat, compagnonnage, référent, parrainage, coaching, fonctions confiées à des bénévoles et à des volontaires, seront reconnues, accompagnées et valorisées, tout comme seront soutenues les responsabilités parentales.

1 **Le sport éducatif sera définitivement distingué du sport commercial.** Ses acteurs, ses valeurs, ses institutions seront favorisés. Un agrément national lui sera réservé ; il sera indispensable pour bénéficier de financements publics. Les spectacles sportifs seront taxés pour cofinancer le sport éducatif. Ils seront l'occasion de spots publicitaires promouvant la pratique éducative du sport. L'utilisation éducati-

*Cent idées
pour la jeunesse*



ve des équipements sportifs publics sera prioritaire.

1 **La promotion du bénévolat et du volontariat éducatifs** passera par le renforcement de leurs statuts.

1 **L'entraide entre les jeunes et l'éducation entre pairs seront stimulées** (santé, consommation, culture, citoyenneté, lutte contre les discriminations...).

B. Le temps libre

La notion de temps libéré tient compte des temps voulus et organisés comme des temps subis; elle intègre, concernant les jeunes, tout le champ du loisir, de la distraction, mais aussi le temps de l'engagement, de la construction d'un projet, dont le projet professionnel. C'est en ce sens que ce temps doit être reconnu et organisé comme un temps pour l'action et qu'il doit être accompagné.

n **Le temps libre et les loisirs**

Le loisir est un droit pour tous. Il ne peut être entravé par des questions de situations personnelles, des questions financières et de territoires (urbain, rural, sous-équipé, sur-équipé...).

1 L'aménagement du territoire mettra en avant un taux d'équipements culturels et socio-éducatifs directement proportionnel au nombre de jeunes de chaque bassin de vie.

1 Le réaménagement des temps scolaires permettra une extension du temps libre organisé des enfants et des jeunes. L'animation en sera partiellement confiée aux Mouvements d'Education populaire.

1 Nul jeune ne sera laissé sans offre de loisirs éducatifs à la sortie de l'école. Corollairement, les centres de loisirs associatifs liés aux établissements scolaires seront systématisés.

1 Soutenues par les services du Ministère qui sera chargé de la jeunesse, les collectivités locales (villes, intercommunalités...) mettront en place des " plans loisirs éducation jeunesse " pour atteindre ces objectifs, gérer, coordonner et étendre l'offre éducative, sportive, culturelle...

1 L'accès aux loisirs éducatifs pour tous impliquera un engagement symbolique et des financements spécifiques comparables à la démarche du 1% du budget de l'Etat pour la culture.

1 Les seuils permettant l'accès aux aides de l'Etat, des CAF et des organismes sociaux pour des activités touristiques, éducatives ou culturelles seront relevés.

1 Une grande politique du tourisme social en direction des enfants et des jeunes soutiendra leur droit aux vacances et sera caractérisée par :

- une meilleure association des familles à la construction de séjours éducatifs labellisés.
- une recomposition des aides individuelles au départ en vacances, en particulier pour assurer la mixité sociale dans les structures.
- une recomposition des aides à l'investissement des collectivités territo-



riales dans le tourisme social. L'Etat soutiendra la revente des villages et " colos " obsolètes, la rénovation, la création et la mutualisation de la gestion de structures adaptées aux besoins des jeunes et aux normes nouvelles.

1 La diffusion des publications, produits culturels et des spectacles vivants porteurs de messages éducatifs forts, labellisés comme tels par une commission nationale inter institutionnelle et indépendante, sera exonérée de TVA. Chaque jeune aura droit gratuitement chaque année à un abonnement et à des places de spectacles labellisés dans ce cadre.

1 Les efforts financiers de l'Etat seront abondés par les collectivités territoriales mais aussi, obligatoirement, par les comités d'entreprises. Ceux-ci seront réassociés formellement à l'élaboration, la conduite et le cofinancement de grandes politiques sociales et éducatives, de loisirs et de vacances, ciblant les familles des salariés et en particulier les jeunes.

1 Une ou plusieurs mutuelles inter C.E., voire inter-entreprises, établiront les équilibres nécessaires pour l'allocation de moyens équitables à tous les salariés en ayant besoin.

n **Accompagner les initiatives des jeunes**

Nul jeune ne peut être contraint à développer des projets collectifs s'il ne s'y sent pas prêt. Mais il incombe à la communauté co-éducative de ne pas laisser sans écoute ni sans accompagnement ni

sans ressources les projets individuels ou collectifs de chaque jeune.

Il faut (re)donner confiance en eux aux jeunes et confiance à la société dans sa jeunesse.

Il faut éduquer les jeunes à être acteurs de la Cité, porteurs d'innovation et de sens, à se situer en réalisateurs de rêves et d'utopies.

1 Le concept SOLEO d'accompagnement des initiatives des jeunes à travers des pépinières, des ressources et du bénévolat intergénérationnel sera systématisé.

1 La création d'entreprises et d'associations par les jeunes sera facilitée, simplifiée et valorisée, notamment par de la formation et le parrainage par des entreprises et des associations plus anciennes.

1 La trésorerie des associations de jeunes, constituées ou de fait, sera soutenue par l'Etat, afin que nul projet n'échoue du fait de retards dans l'arrivée des financements.

1 La validation des projets et les décisions de financement appliqueront le principe de subsidiarité. Le choix et le financement des projets entrant dans les critères des organismes d'Etat ou européens seront décidés et engagés par les élus locaux.

1 Un jeune porteur d'un projet personnel important ou souhaitant faire une pause dans son parcours d'insertion pourra signer un contrat d'engagement formel avec les acteurs de sa co-éducation (parents, école, associations...) pour l'aider à organiser et réussir cette période.

*Cent idées
pour la jeunesse*



n **Un capital temps et des moyens pour chacun**

Liée à la question des rythmes et du temps, cette proposition est fondamentale. Elle consiste à **doter chaque personne, dès l'âge de 12 ans, d'un capital temps de 12 à 24 mois qu'elle puisse utiliser à son gré pour un projet, une expérimentation, voire même du temps personnel.**

Ce temps serait financé et accompagné, en particulier par les Mouvements d'Éducation populaire, lorsqu'il serait consacré à des actions d'intérêt général.

Il pourrait être distinct ou confondu avec le " service civil " proposé plus loin, selon que ce dernier serait obligatoire ou non



*Cent idées
pour la jeunesse*



4 Des espaces d'information, d'accompagnement, de confrontation, d'initiative et de débat

Chez les jeunes, le besoin de s'informer, de débattre, d'échanger, de se confronter, d'expérimenter et d'agir se manifeste constamment. Les espaces adaptés à ces besoins sont jugés insuffisamment nombreux tout autant qu'indispensables pour forger l'identité, la personnalité, l'opinion, l'engagement de chacun dans la vie culturelle et sociale.

Ecouter et entendre davantage les jeunes, notamment sur leurs envies, sera un moyen efficace de les repérer, de les accompagner, d'observer leurs évolutions, d'accroître le nombre, la pertinence et la qualité de leurs initiatives.

Ces nouvelles agoras, ne seront pas forcément des lieux uniques, ni fixes, ni en dur (Internet en tient déjà souvent lieu). Ils seront le plus souvent associatifs et cogérés avec les jeunes et les Mouvements d'Education populaire.

Ce seront aussi des lieux de brassage de populations et d'échanges européens, internationaux, interculturels et intergénérationnels. La rotation des responsables sera accélérée pour éviter tout "encroûtement". Dans ces espaces de rencontres, la coéducation, l'expression et le débat public avec les jeunes trouveront toute leur place : l'information jeunesse, l'emploi, l'orientation, l'éducation, la consommation, la culture, le développement durable, les ouvertures et opportunités européennes, les relations interculturelles, la lutte contre toutes les dis-

criminations, la démocratie locale seront parmi les thèmes abordés constamment.

L'expression culturelle, artistique, journalistique multimédia y sera encouragée (répétitions, spectacles, publications, édition, expositions, sites Web...).

L'intégration des handicapés, l'écoute et l'orientation médico-sociale (addictions, maltraitements, sexualité, prévention santé...), l'accès aux droits et l'appui à la fonction parentale y seront également présents (fonctions de "maison des parents"). Tout médecin conventionné par la sécurité sociale sera tenu d'y intervenir régulièrement, fonctionnellement et gratuitement pour des activités éducatives, d'écoute et de prévention.

Nouveaux avatars des Clubs Léo, Mille Clubs et MJC d'antan, ces "cités de la jeunesse" fonctionneront en réseaux et seront regroupées et partiellement financées sous l'égide d'une fondation nationale (logique d'agrément) fédérant aussi les dispositifs publics et privés de soutien aux initiatives de jeunes.

La jeunesse et l'Education populaire fabriqueront à nouveau, là encore, démocratiquement, du sens, de l'avenir et du développement local.

Ces structures constitueront enfin des réseaux et de précieux "observatoires de la jeunesse" à la disposition des scientifiques et où les décideurs publics et privés pourront capter et tester des idées.

*Cent idées
pour la jeunesse*



5 *Développer la mobilité physique, sociale, professionnelle et intellectuelle*

Pour les acteurs de la fédération nationale Léo Lagrange, l'accès des jeunes à l'emploi est une forme majeure de mobilité qui facilite toutes les autres.

Les stages en entreprise, les formes les plus riches de l'apprentissage ou des dispositifs du type emplois-jeunes, ainsi que les différents contrats d'insertion, servent cette forme de mobilité et seront développés.

La question des emplois précaires non insérants et non éducatifs est différente : les contrats à durée déterminée à répétition pour les moins de 30 ans feront l'objet d'une surtaxe de précarité.

Une autre forme de mobilité, particulièrement importante mais très difficile pour les jeunes, est l'accès au logement. Le faciliter, y compris en mobilisant des volontaires dans des opérations de construction ou de rénovation, sera un utile préalable à d'autres étapes de leur insertion et de leur autonomie.

Le logement social et l'autonomie des jeunes seront des priorités nationales.

Les propriétaires privés et les banques seront incités à développer les interventions directes et les placements en faveur du logement des jeunes.



*Cent idées
pour la jeunesse*



Le cautionnement des jeunes pour l'accès au logement par des coopératives, mutuelles ou associations labellisées à ce titre sera garanti par l'État.

L'ouverture sur le monde commence en face de chez soi. Le premier voyage est dans la découverte des autres cultures. Il permet de se trouver soi-même et de se comporter en acteur averti tant de la construction de l'Europe que d'un monde plus juste et plus solidaire.

Les jeunes doivent donc être autant aidés à voyager qu'à connaître les cultures présentes en France et en Europe ou qu'à lutter contre préjugés et discriminations. Aussi incités à réfléchir qu'à agir.

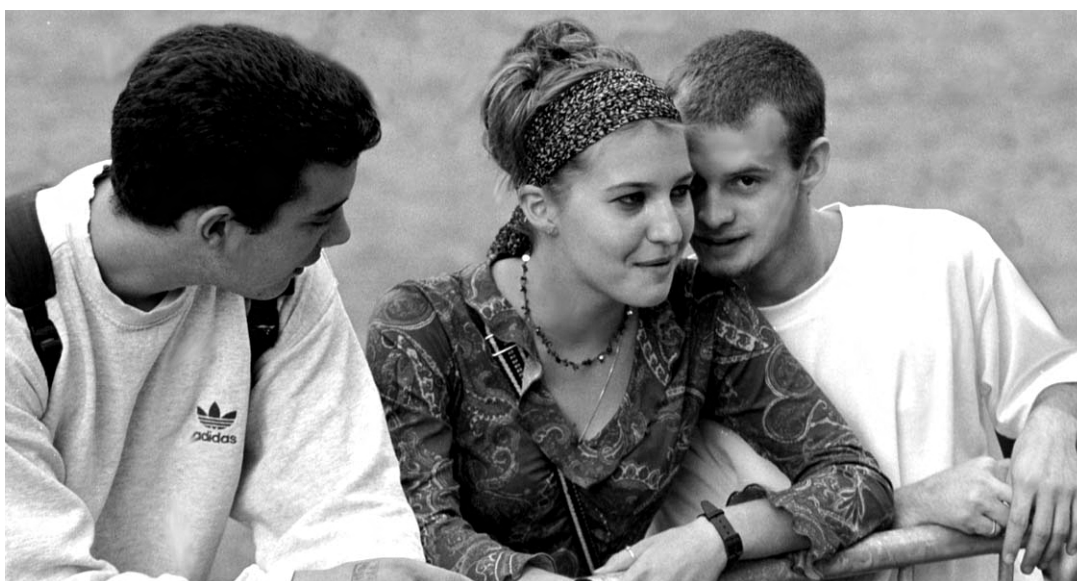
1 Des organismes comme l'OFAJ ou des programmes européens comme Erasmus ou le programme Jeunesse permettent déjà de multiplier les échanges de jeunes en Europe et au-delà. Ils seront développés considérablement.

1 Les politiques publiques doivent aussi favoriser l'accueil temporaire des jeunes étudiants, volontaires et salariés européens et étrangers en France ; y compris lorsqu'ils viennent des pays du Sud.

1 La mobilité est aussi intellectuelle et sociale : elle passe par le développement et la modernisation de l'enseignement des langues étrangères, des politiques d'égal accès pour tous aux études supérieures, aux grandes écoles, à l'éducation tout au long de la vie, aux activités culturelles et interculturelles qui fabriquent du savoir, de la compréhension, de la tolérance.

1 Outre l'éducation à la conduite intégrée à l'enseignement, la location de voitures en groupes et le covoiturage seront promus. Des jeunes seront aidés à développer des coopératives dans ces domaines.

Un jeune qui veut découvrir les autres et le monde disposera d'une sorte de " pass-partout " soutenu par l'État, l'Union Européenne, sponsorisé par des entreprises, abondable par des donateurs (familles, employeurs...). Il facilitera, en France et à l'étranger, l'accès à la culture, aux transports, aux hébergements, aux études et formations, à l'emploi, aux réseaux associatifs, étudiants, professionnels...



*Cent idées
pour la jeunesse*



6 Engagement et citoyenneté : *deux grandes causes nationales*

n **Trois considérations préalables ont soutenu l'élaboration des propositions :**

- La notion d'engagement doit être analysée de sa dimension la plus personnelle (je m'engage dans un projet pour moi), à une dimension plus collective (je participe à un projet collectif), à, enfin, une notion plus militante de l'engagement.
- Favoriser l'engagement des jeunes, ce n'est pas le rendre obligatoire.
- L'engagement des jeunes évolue et prend des formes efficaces nouvelles, notamment sur Internet, par l'utilisation des TIC ou dans le militantisme altermondialiste. Aux adultes et aux politiques d'y être attentifs et de les encourager.

n **Cinq objectifs** pour des politiques publiques :

- Faciliter et valoriser l'engagement tant individuel que collectif
- Faciliter autant que possible la rencontre de ces engagements avec les valeurs philosophiques et citoyennes portées par notre République.
- Accompagner l'engagement des jeunes sans se substituer à leurs décisions, leur autonomie, leurs responsabilités.

- Valider et valoriser les acquis de toutes les formes d'engagement des jeunes, y compris dans le bénévolat et le monde associatif.
- Organiser, à travers l'engagement des jeunes, leur participation opérationnelle et politique au développement local, humain, démocratique et durable.

n **Propositions**

- Inciter à l'engagement sans y contraindre et accompagner les initiatives des jeunes dans les logiques de coéducation déjà évoquées ; y compris en conférant aux mouvements d'Éducation populaire un rôle moteur.
- Solenniser, par des outils d'accompagnement et une cérémonie locale, la remise à chaque jeune de sa carte d'électeur.
- Permettre aux groupes de jeunes ne souhaitant pas se structurer en associations ou autres structures juridiques d'être aisément parrainés par des structures existantes. Valoriser les parrainages de celles-ci.
- Repenser les moyens et les structures de l'information jeunesse (CIO, CIDJ, PIJ, BIJ...). Malgré des coûts importants, de nombreuses études montrent qu'elles laissent les jeunes globalement très insa-

*Cent idées
pour la jeunesse*



tisfaits. En particulier pour tout ce qui touche l'engagement, la vie associative, le militantisme. La mutualisation des moyens, l'utilisation efficace des TIC, les apports du management de la connaissance et la médiatisation de l'information par les acteurs de la co-éducation constituent des éléments de nouvelles réponses à construire avec les jeunes.

- Contrairement à un tabou existant, la sensibilisation des jeunes à l'exercice d'engagements associatifs, politiques ou syndicaux extérieurs doit être assurée dans le cadre scolaire, au même titre que leur sensibilisation à la vie en entreprises. La pratique de la vie associative, de la concertation et du syndicalisme au collège et au lycée doit également être facilitée et promue.

Une revendication unanime : un service civil

Service civique ou citoyen ou volontaire ou solidaire, stages de vie, etc. Les appellations possibles sont multiples mais le concept unique : chaque jeune, dès 16 ans, mais à l'âge de son choix (jusqu'à 26 ou 30 ans), consacrer une partie notable de son temps à participer à des activités d'utilité sociale en France, en Europe et/ou dans le monde.

Il sera aidé pour choisir son engagement, accompagné et indemnisé pour le tenir. Les acquis en seront validés.

Ainsi, non seulement il rendra service à la société qui l'a elle-même aidé, restaurant une forme de contrat social, mais il apprendra, découvrira, se découvrira, se

rendra utile, se valorisera aux yeux d'autrui comme aux siens.

En découvrant les activités désintéressées, le monde associatif ou l'action publique, les activités éducatives, sociales et de solidarité, il risquera d'y prendre goût, d'y persévérer, d'y militer, d'y inscrire pour partie son identité, son avenir et sa citoyenneté.

L'unanimité ne s'est pas faite sur la durée (6 à 24 mois), sur le fractionnement possible ou pas (combien de périodes de combien de temps ?), ou sur la question de savoir si un tel service devra être obligatoire ou facultatif. Les uns affirment que c'est en découvrant la solidarité que bien des jeunes y prendront goût; d'autres que le volontariat ne se décrète pas...

Dans la logique du capital temps disponible pour chacun déjà évoqué, certains pensent que ce service civil serait, au moins en partie, activable dès 13 ans, sachant qu'il pourrait se dérouler dans le quartier, voire à l'école tout aussi bien qu'à l'autre bout du monde.

Là encore, les mouvements d'Education populaire joueront un rôle clé pour mobiliser, orienter, accueillir, accompagner, former, évaluer les acquis des jeunes.

Promouvoir l'esprit critique face aux images, aux modes, aux marques et aux médias

Les acteurs Léo Lagrange expriment massivement une double préoccupation :

- faire mieux et davantage connaître la

*Cent idées
pour la jeunesse*



vie associative et ses engagements citoyens, en particulier pour y associer les jeunes.

- contrebalancer les aspects néfastes de la publicité, des modes, du marketing, des images, des médias ou de la réalité virtuelle.

Face à ces deux enjeux, la vie associative doit être aidée à user de son influence, de ses pouvoirs et de ses contre-pouvoirs citoyens.

- Les campagnes, semaines ou journées nationales portées par les associations avec l'aide des pouvoirs publics doivent être multipliées. Notamment en faveur de l'engagement des jeunes, de la consommation responsable ou de la vie associative elle-même. Des stars appréciées des jeunes pourraient même être mises à contribution pour vanter les causes citoyennes avec le même entrain qu'elles vantent les grandes marques de produits...
- Une journée nationale festive de l'engagement, du temps libéré, des associations, des bénévoles et de leurs financeurs, à la fois Carnaval, bourse des engagements et foire aux projets, sera créée.
- Dans le cahier des charges des chaînes de radio et de télévision publiques seront prévus :
 - des créneaux de grande écoute pour des émissions nationales et régionales éducatives conçues pour et par les jeunes.
 - Des temps d'antenne où les associations nationales de consommateurs pourront éduquer à l'image et critiquer les médias et les marques (dans la logique "de l'éthique sur l'étiquette"). Les jeunes adeptes du "no logo"

ou exprimant du recul par rapport aux dictatures des marques et du marketing y seront valorisés.

- Les chaînes privées seront incitées à rentrer dans les mêmes logiques.
- Une taxe sur les recettes publicitaires permettra le financement proportionnel de campagnes éducatives et d'organisations de défense des consommateurs. Les dépenses marketing de l'industrie pharmaceutique seront surtaxées, dans le même esprit.
- Dans le cadre d'une meilleure traçabilité de la fabrication de tous les biens, les produits et services conformes à l'éthique et aux exigences du développement durable bénéficieront d'un taux réduit de TVA.
- L'octroi de crédits à la consommation à des personnes insolvables vaudra annulation des dettes concernées et sera pénalisé.
- Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) sera invité à réguler très sévèrement, voire interdire les publicités radio télévisées ciblant les enfants et à être davantage rigoureux contre la promotion de la violence, de l'alcool, de la pornographie, de la vitesse...
- Toute publicité, directe ou indirecte, sera interdite dans le cadre scolaire.

*Cent idées
pour la jeunesse*

Conclusion

" Aux jeunes, il ne faut pas tracer un seul chemin, il faut ouvrir toutes les routes ", disait Léo Lagrange. Soixante dix ans plus tard, la Fédération qui porte son nom et son message revendique à tous les échelons des politiques publiques permettant aux jeunes de s'épanouir, d'être responsables, solidaires, d'adhérer à un projet de société humaniste et de participer activement au service de l'intérêt général.

Ecouter les jeunes, leur faire confiance, les co-éduquer, accompagner leurs engagements, leur donner une place plus grande dans la République et dans la société, pour construire avec eux une société éthique et heureuse, est une absolue nécessité. Pour rajeunir l'avenir.

Avec
les
jeunes
pour que le monde
progressse

*Cent idées
pour la jeunesse*